

Conseil municipal du 29 février 2024

Compte-rendu

■ Pôle Enfance : attribution des marchés

Pour structurer ces actions, notamment et plus particulièrement auprès de la Petite Enfance, la municipalité a décidé de la réalisation d'un nouvel équipement à savoir un Pôle Enfance qui proposera différents services pour l'accueil des enfants : garderie péri-scolaire, relais Petite Enfance, animation Enfance... et sera aussi mis à disposition des organismes et associations intervenant dans le cadre du programme Enfance-Jeunesse du territoire (Cap-Sizun) : ateliers parents-enfants, halte-garderie, ludothèque itinérante, etc..

Le Pôle Enfance sera implanté à proximité du centre multiactivités, attenant à l'établissement scolaire, avec accès par la voie communale. Bâtiment de 115 m2 avec bloc sanitaire. Le projet architectural a été élaboré par Olivier Castel et Anais Pillu de l'Atelier 15 Bretagne. Le permis de construire a été accordé. Lancement de l'appel d'offres en janvier. Clôture des offres le 19 février. La commission Marchés Publics à procédure adaptée s'est réunie le vendredi 23 février, a analysé les offres et choisi les offres économiquement les plus avantageuses :

PÔLE ENFANCE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Terrassements – VRD	E.A.F. de Mahalon	15 835,00 €
2	Démolitions – Gros œuvre	Le Corre de Pont-Croix	70 847,20 €
3	Charpente et Construction bois	Anthony Castrec de Mahalon	19 180,00 €
4	Couverture	Anthony Castrec de Mahalon	22 197,50 €
5	Menuiseries Extérieures	ADN Menuiserie de Plomelin	21 635,05 €
6	Cloisons sèches – Isolation	SAS MANDIN de Douarnenez	34 154,15 €
7	Menuiseries Intérieures	Le Corre de Pont-Croix	12 646,60 €
8	Revêtements de sol souple	Lucas Guéguen de Quimper	2 668,93 €
9	Carrelage isolation	Lucas Guéguen de Quimper	9 290,87 €
10	Peintures	Lucas Guéguen de Quimper	5 517,30 €
11	Électricité	Électro Thermie de Plozévet	8 758,65 €
12	Plomberie - VMC	Électro Thermie de Plozévet	19 588,60 €
TOTAL HT			242 319,85 €

Après avoir entendu M le Maire présenté les résultats de la Commission Marchés Publics à procédure adaptée et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
-Autorise le maire à signer les marchés.

■ **Rénovation énergétique de l'éclairage public : convention avec le SDEF**

Pour améliorer les performances énergétiques du réseau d'éclairage public de la Commune de façon à réduire la consommation d'énergie, il est proposé de signer une convention « Intracting » avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF). L'objectif est de remplacer l'ensemble du parc d'éclairage public non équipé de led sur l'année 2024.

Le montant des travaux ht s'élève à 102 000 €. La participation financière du SDEF est de 45 500 €. Subvention du Fonds Vert (Etat) de 864,16 €. Participation de la Commune de 57 548, 32 € (dont 1912, 48€ de frais financiers) réglable sur 10 ans (2024-2033), l'échéance annuelle 2024 étant de 5911, 31 €.

Après avoir entendu M le Maire et délibéré, ce conseil municipal, à l'unanimité, :

-Approuve la convention Intracting pour la rénovation énergétique de l'éclairage public entre la Commune et le SDEF.

-Approuve le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée estimée à 57 548, 32€ selon l'échéancier précisé dans la convention.

-Autorise le maire à signer la convention et tout avenant à intervenir.

■ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école**

La contribution communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre (maternelles et élémentaires) est calculée par référence au coût départemental pour un élève du secteur public.

Pour 2024, pour 60 élèves, la participation est fixée à un montant global de 63 398, 75 €.

Cette participation sera versée mensuellement à l'organisme de gestion (OGEC) de l'école Saint-Pierre.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget primitif 2024, article 6558.

Après avoir entendu M le Maire et délibéré, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, participation financière de la collectivité aux frais de fonctionnement de l'école à 63 398, 75 €.

■ **Cotisations AMF et Association des maires ruraux du Finistère**

- AMF (0,357 € par habitant) : 362 €.
- Association des maires ruraux du Finistère : 130 €

■ **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de la collectivité (100 000 €) arrive à échéance le 31 mars 2024. Il convient de la renouveler pour un an. La proposition présentée par le Crédit Agricole est la mieux disante :

-Montant : 100 000 €

-Durée : 12 mois.

-Tirage : pas de tirage imposé.

-Commission d'engagement : 150 €.

-Frais de dossier : néant

-Taux variable : Euribor 3 mois moyenné : + 0,49% (base 365 jours)

Après avoir entendu M le Maire et délibéré, Le conseil municipal , à l'unanimité, retient la proposition du Crédit Agricole.

■ **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Le jeudi 8 février 2024, le conseil communautaire a voté une modification de ses statuts afin de pouvoir mettre en œuvre son projet de territoire et répondre aux évolutions obligatoires induites par la loi 3DS relative à la Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat en février 2022.

Ces modifications statutaires doivent être décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur les nouveaux statuts.

Après avoir entendu M le Maire et délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité,
-Approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes.

■ **Comité de pilotage intercommunal « Mobilités »**

Le conseil municipal désigne M René Souben pour représenter la Commune de Mahalon au comité de pilotage intercommunal « Mobilités »

■ **Comité de pilotage intercommunal « Ecomusée »**

Le conseil municipal désigne M Bernard Le Gall pour représenter la Commune de Mahalon au comité de pilotage intercommunal «Ecomusée»